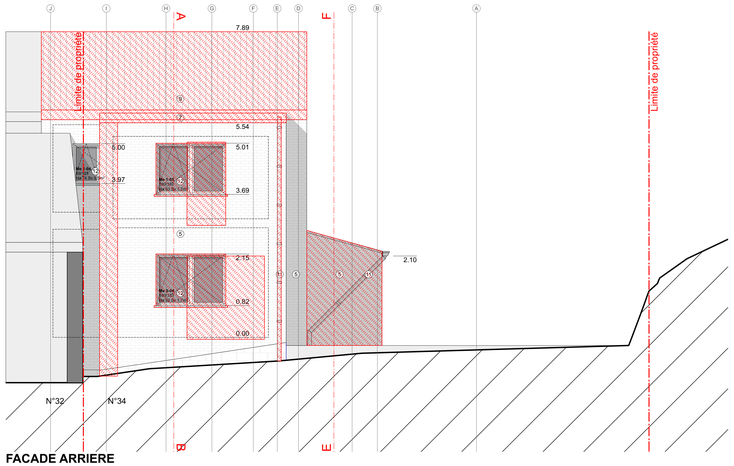

FACADE ARRIERE

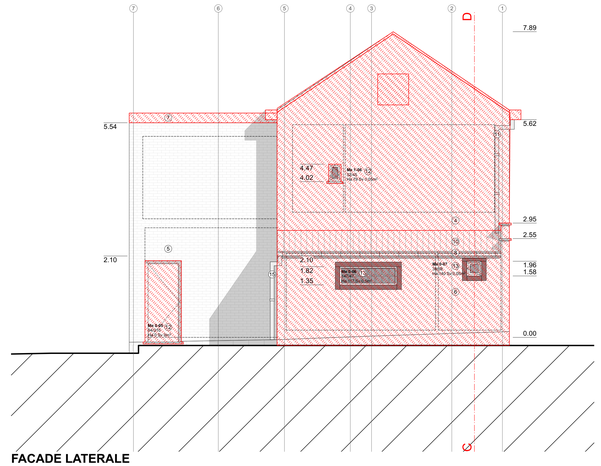

FACADE LATERALE

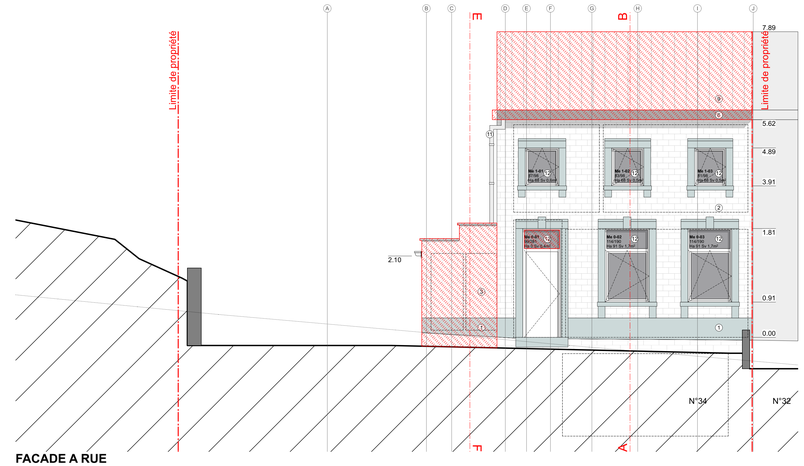

FACADE A RUE

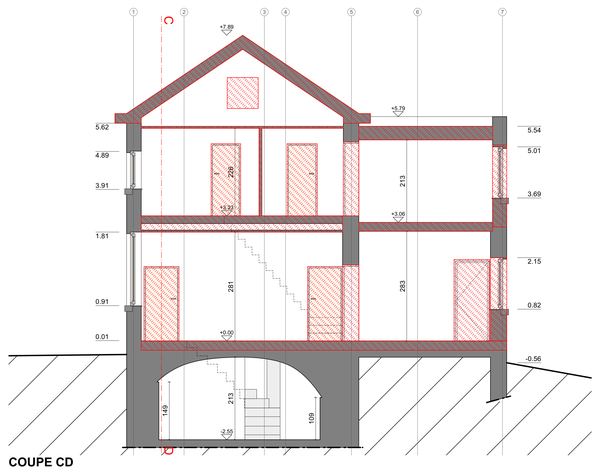

COUPE CD

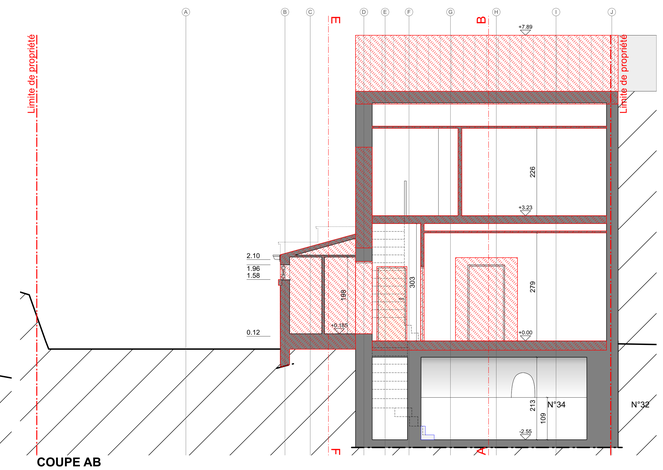

COUPE AB

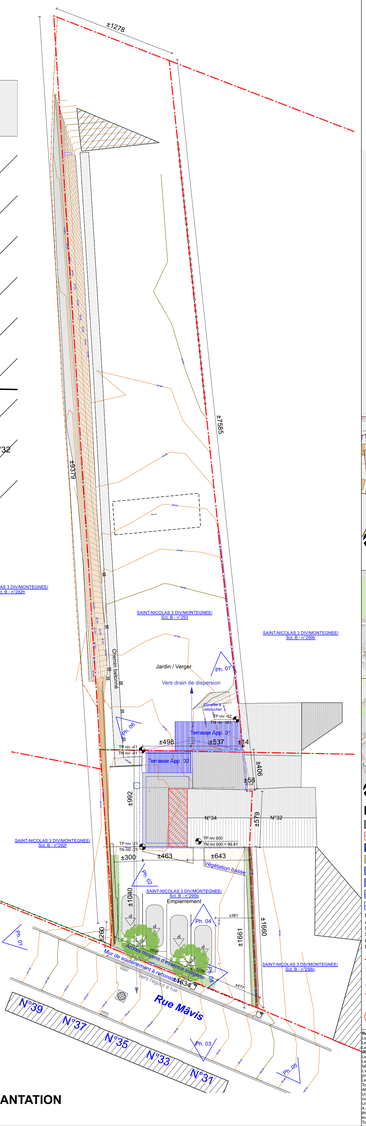

IMPLANTATION

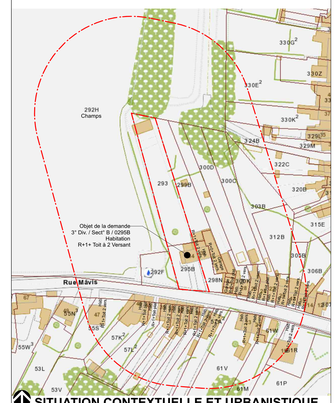

SITUATION CONTEXTUELLE ET URBANISTIQUE

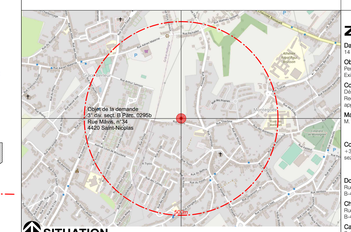

SITUATION

LEGENDE

- Existant à conserver
- Démolitions
- Maçonnerie
- Isolant PIR, voir Peb
- Isolant EPS, voir Peb
- Isolant LM, voir Peb
- Béton coulé sur place
- Béton préfabriqué
- Mo- Maître de l'ouvrage
- Ap- Auteur de projet
- In- Ingénieur responsable
- Sk- Coordinateur sécurité santé
- Gé- Géomètre expert
- Fo - Fournisseur
- Limite de propriété
- Eaux usées projeté
- Eaux de drainage projeté
- Eaux de pluie projeté
- Poutre, voir ir
- Zones schémas de principe, voir Plan d' exécution (P4)

ABREVIATIONS

- Tn niv xxx — Niveau terrain naturel (Tn)
- Tp niv xxx — Niveau terrain projeté (Tp)
- 2.34 — Niveau Elévation
- + 2.30 — Niveau Coupe
- Ouverture d'aeration mécanique
- Ouverture de transfert
- Ouverture d'évacuation mécanique

VMC double flux
NBN D50-001 & NBN EN 308
Parement bois façade
NF1243 & NBN EN 350-2

Td- Tuyau de descente
De- Dalle de technique
Ev- Douche
Ba- Baignoire
La- Lavabo
Mi- Machine à laver
Si- Sèche linge
Ev- Evier + égoutor
Fr- Frigo
Fo- Four
Pl- Plaques de cuisson
Ne- Hotte
Lv- Lave vaisselle
Vmc- Ventilation mécanique contrôlée
Vs- Ventilation secondaire
Pa- Parlophonie
So- Sonnettes
Photos

MATERIAUX

1. Pierre de taille, peint en brun foncé
2. Crépi imitation brique, ton blanc cassé
3. Bloc béton, peint en blanc cassé
4. Ardoise, ton gris anthracite
5. Briques, peint en blanc cassé
6. Corniche PVC ton brun
7. Corniche PVC ton blanc
8. Gouttière zinc
9. Tuiles en terre cuite ton orange-brun
10. Tôle ondulé ton gris moyen
11. TD en PVC blanc gris
12. Chassis pvc, ton blanc
    Vitrage transparent
    Seuil en pierre de taille,
    peint en brun foncé
13. Chassis bois, ton brun
    Vitrage transparent
    Tour de fenêtre en bois peint en brun
14. Pierre de taille, peint en gris moyen
15. Crépi blanc cassé à gris claire
16. Alu/ve ton naturel
17. Toiture plate EPDM
18. Ardoise, ton gris anthracite
19. Corniche bois, peint en gris moyen
20. TD en zinc, ton naturel
21. Chassis PVC, ton blanc
    Vitrage transparent 22. Vitrage
    Seuil en pierre de taille réfléchissant
    (Garde-corps en verre)

Remarques constituant erreurs sur plans.
Les plans restent la propriété de l'auteur de projet, toute reproduction ou modification doit être autorisée par celui-ci.
Les cotes prennent le pas sur les mesures graphiques, l'entrepreneur doit vérifier sur chantier. L'entrepreneur est tenu de réaliser les essais de sol nécessaires et obligatoires. Les profondeurs ouvrées à titre indicatif et doivent être à l'aval du pel.
RI = Bureau d'étude à charge de l'entreprise.
Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art, sains, sécurisés, exempts de vices et conformes aux plans ci-avant et aux prescriptions du cahier des charges et aux normes belges en vigueur. L'entrepreneur est seul responsable vis-à-vis du maître d'ouvrage pour tous les travaux confiés à des sous-traitants.
Les travaux seront exécutés suivant les indications des plans, du cahier spécial des charges, du cahier général des clauses de l'AIA et du CSTC, les prescriptions des fabricants et selon les normes belges en vigueur. L'entrepreneur est seul responsable vis-à-vis du maître d'ouvrage pour tous les travaux confiés à des sous-traitants.
Il appartient au titre du lot à jour le journal des travaux reprenant l'organisation du chantier, le stade journalier des travaux réalisés et notes de planification des travaux prévus.
Les entreprenseurs des divers corps de métier sont tenus de suivre l'ancrancement général du chantier afin de commencer leurs travaux respectifs en temps utile.
Les entreprenseurs sont tenus de veiller au pouvoir aux normes de sécurité lors de l'exécution de ses travaux, en directive des règles de prévention ou aos du coordinateur sécurité ou décision de l'auteur de projet.
Un rapport de chantier sera préalablement signé par le MO, l'Entreprenseur et l'A.P. AVANT TOUTE exécution de béton de fondation. Dans le cas ou la portance du sol serait différente de celle prévue au rapport de sol, le bureau d'étude doit en être informé immédiatement.
Un rapport de chantier sera dressé par l'A.P. avant tout recouvrement du drain par l'entrepreneur et le géotextile.
A défaut de container, tous les déchets de chantier - emballages divers, bouteilles, bois, cartons, tubes, fils électriques, sacs de plâtre, matières plastiques, tuiles, etc.- doivent être triés et mis en sac. Les déchets triés seront mis en sac et déposés à l'endroit prévu à cet effet. Les déchets triés seront ensuite évacués à la charge des entreprenseurs responsables sur base d'un rapport de responsabilité dressé par l'architecte.
Toutes les entreprises adjudicataires marquent leur accord sur les clauses de remarques reprises ci-dessus.

ZIANE

Date : 14 Novembre 2023
Objet : Permis d'urbanisme
Existant / Démolition
Concerne :
Démolition maison
Reconstruction immeuble à appartements
Maître de l'ouvrage :
M. Asrri SEZER

Contact :
+ 32 484 017 065
sezerarrin@yahoo.fr

Domicile :
Rue Mâvis , n°34
B-4420 SAINT-NICOLAS
Chantier :
Rue Mâvis , n°34
B-4420 SAINT-NICOLAS
Cadastre :
Saint-Nicolas 3° Div.
Sect. B, Parc. 0296 b

Modifications :

1/2 A0+

A	14/06/23	Avant-Projet 1
B	25/06/23	Demande De permis d'Urbanisme A
C	14/11/23	Demande de PE B PRUGHE

Ns old :
614-SEZ-PuB
Province : LIEGE
Vs réf :
Commune :
LIEGE
Vs réf :

Dossier traité par :
Bc. François-Xavier ZIANE
Lionel GENAUX

bureau ZIANE
association interdisciplinaire d'architectes et de paysagistes

Rue de Rotterdam, 44
B - 4000 LIEGE
04 367 67 27/ 0475.378.752
architectes@ziane.be

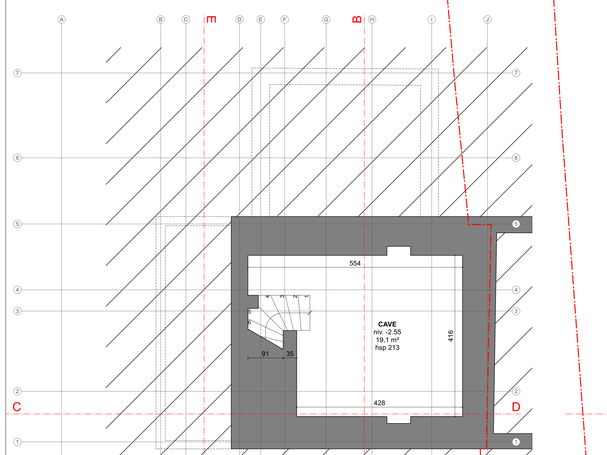

CAVE

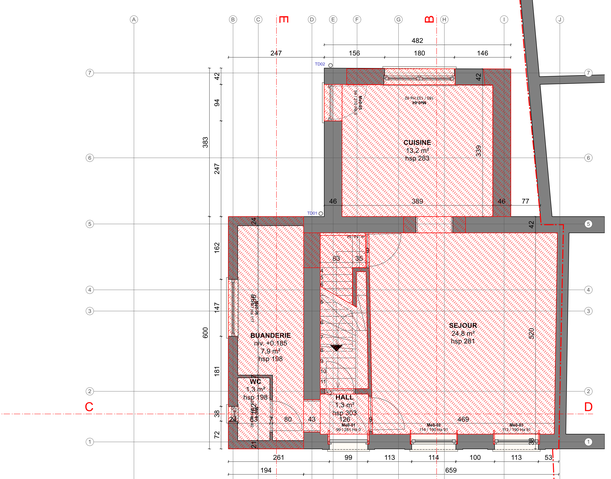

REZ-DE-CHAUSSEE

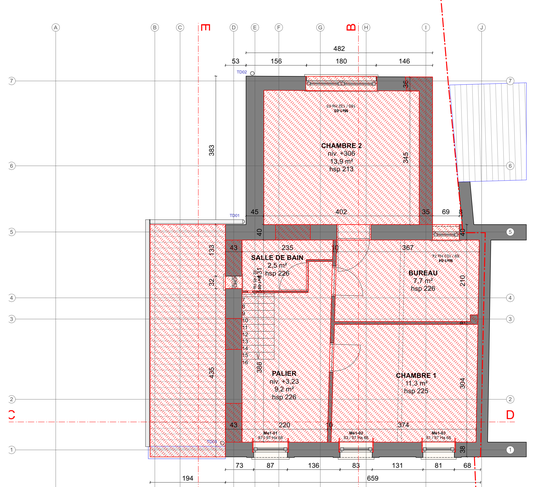

1° ETAGE

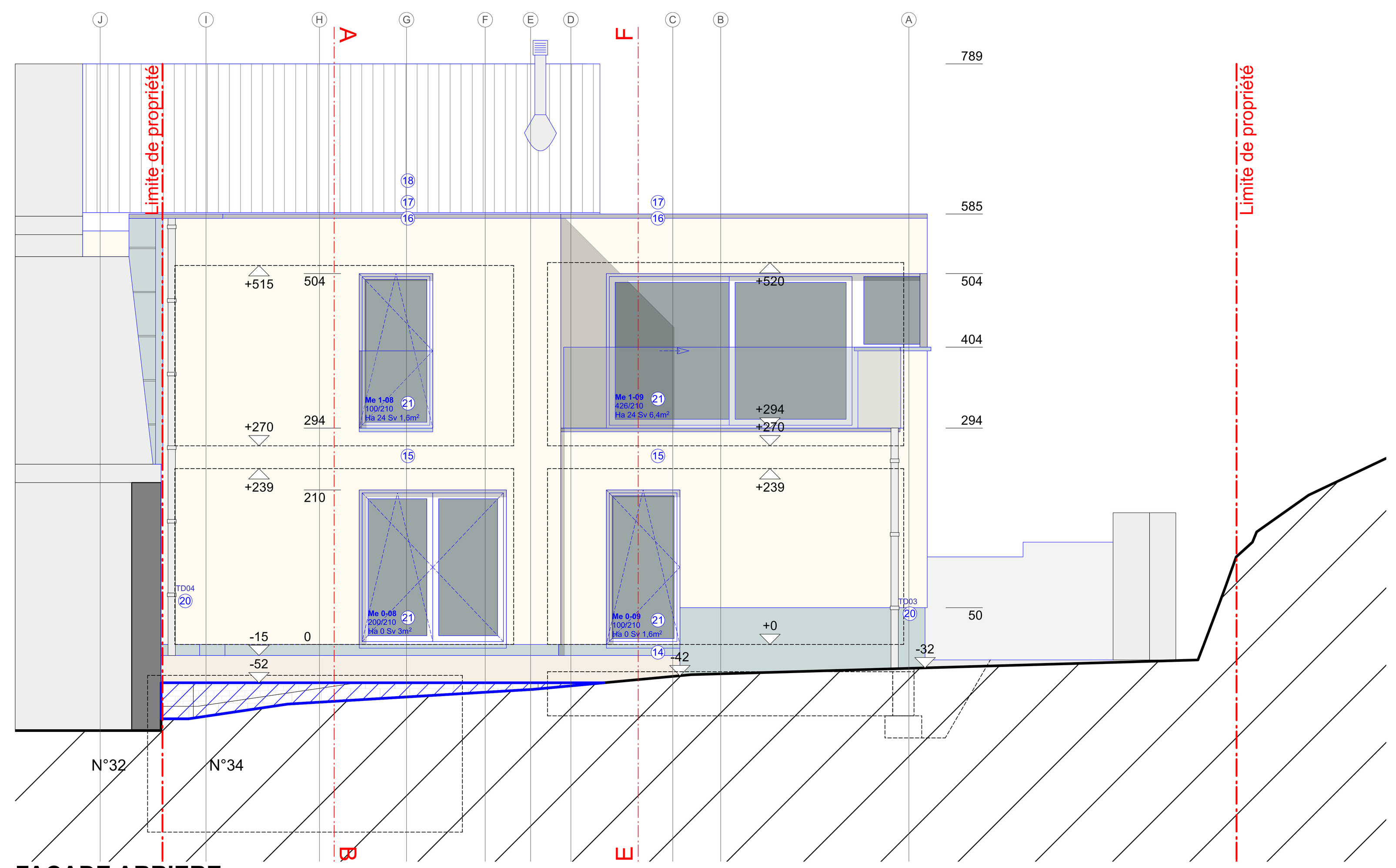

FACADE ARRIERE

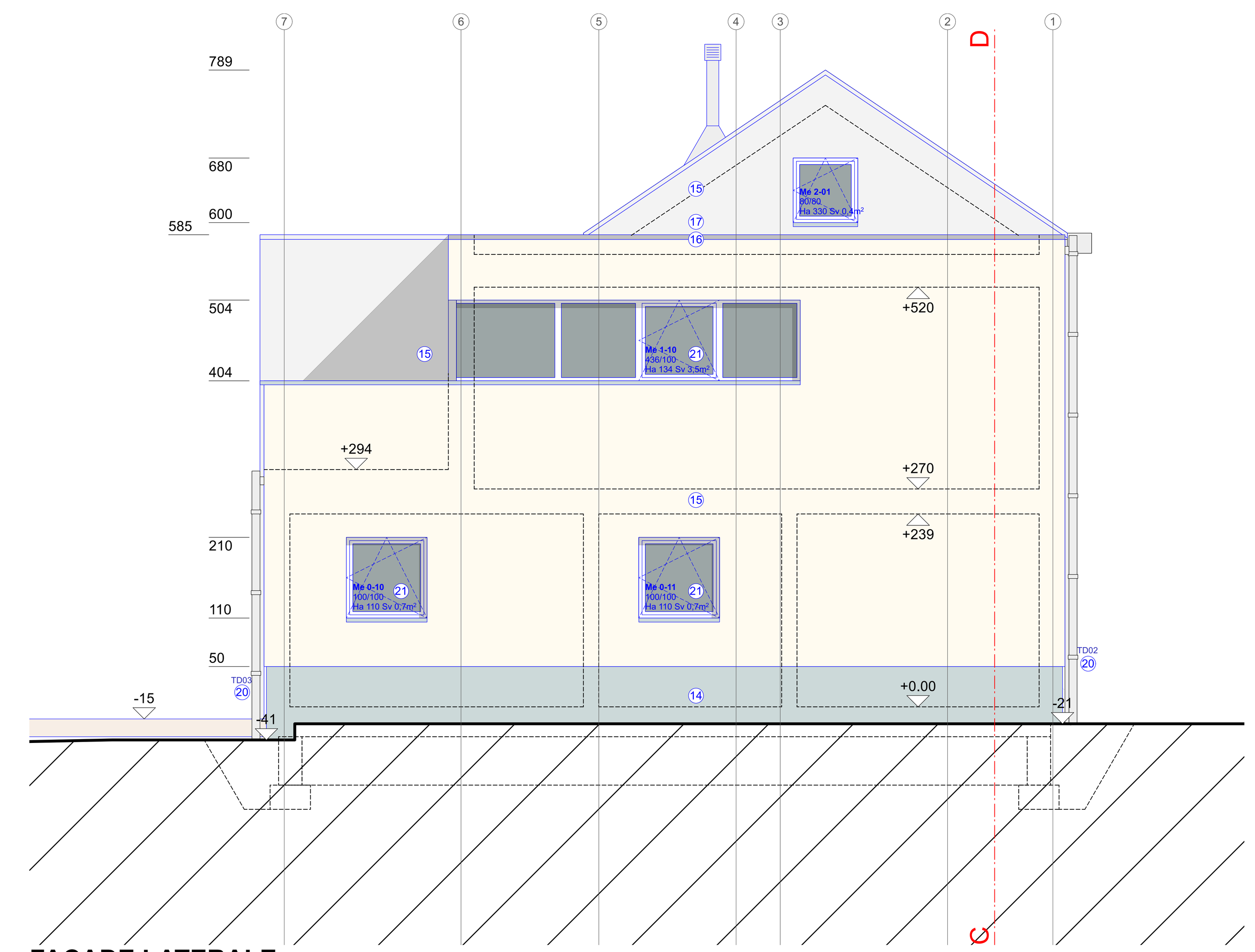

FACADE LATERALE

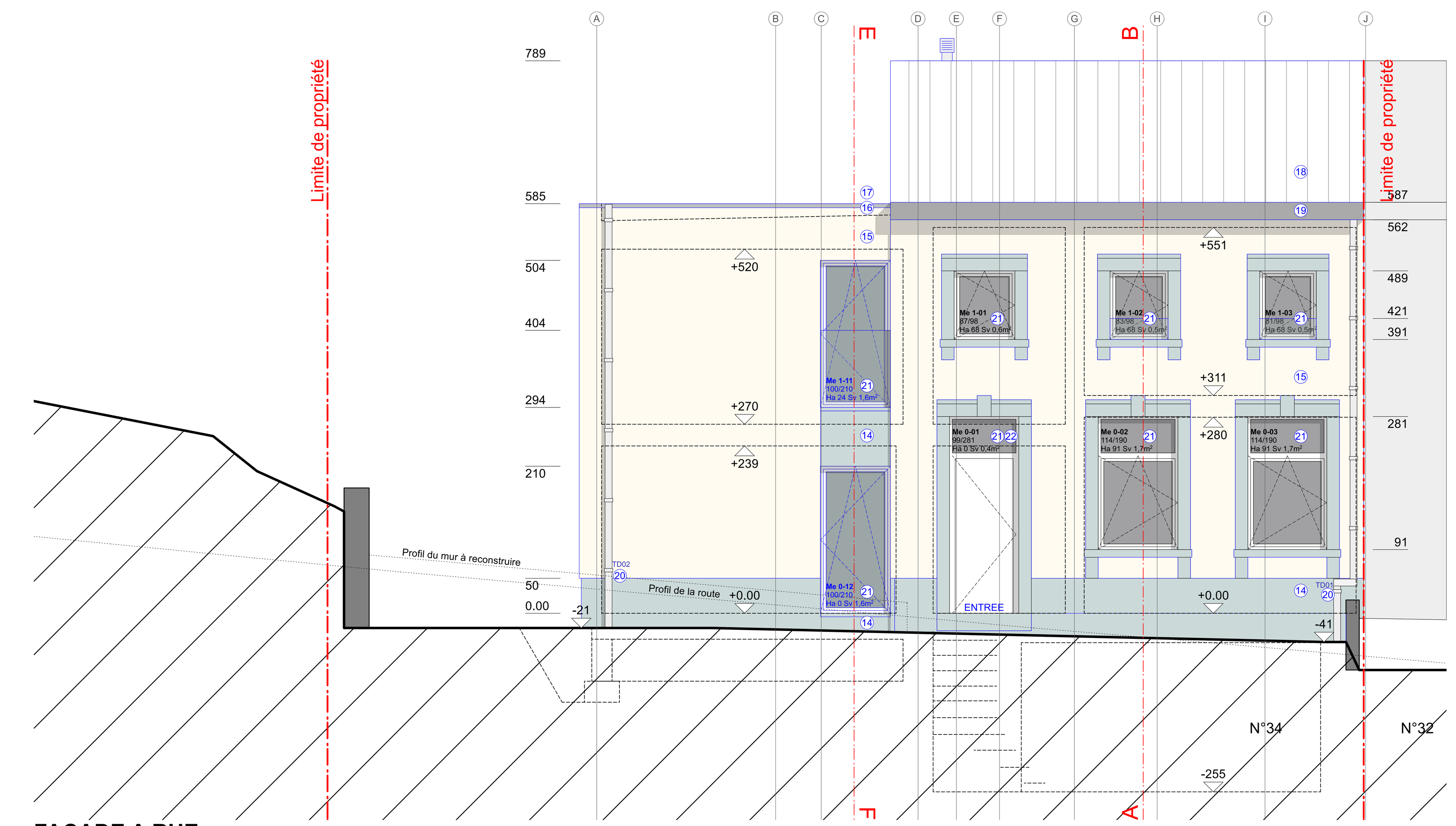

FACADE A RUE

+ **Toiture plate** — ép.
- couvre mur en aluminium
- membrane EPDM remonté min. 15cm
- isolant rigide PIR voir PEB — 12
- pare-vapeur
- panneau particule de bois type OSB — 1,8
- cale de pente min. 2% — 0 à 9
- gîte voir Ir — 8/18 $[e]_{max}$ 40
- lattage — 3,5/4,5
- contrelattage — 3,5/4,5
- Plaque de plâtre — 1,25

+ **Toiture en pente** — ép.
- tuiles
- lattage — 3,5/4,5
- contrelattage — 3,5/4,5
- membrane pare-pluie
- isolant rigide PIR voir PEB — 14
- pare-vapeur
- panneau particule de bois type OSB — 1,5
- chevrons voir Ir — 5/6,3 $[e]_{max}$ 45
- Pannes — 10/30

+ **Toiture terrasse** — ép.
- couvre mur en aluminium
- terrasse bois sur plot voir Mo
- membrane EPDM remonté min. 15cm
- isolant rigide PIR voir PEB — 12
- pare-vapeur
- chape de pente min. 2% — 6 à 10
- chape de compression voir Ir-Fo — 3
- hourdis rugeux voir Ir-Fo — 13

+ **Plancher du grenier** — ép.
- panneau particule de bois type OSB — 1,5
- gîte voir Ir — 8/18 $[e]_{max}$ 40
+ isolant thermique LR voir PEB — 10
- lattage — 3,5/4,5
- contrelattage — 3,5/4,5
- Plaque de plâtre — 1,25

+ **Plancher des étages** — ép.
- carrelage voir Mo + colle — 2,5
- chape technique — 7
- isolant thermique PIR voir PEB — 4
- chape de compression voir Ir-Fo — 4,5
- hourdis rugeux voir Ir-Fo — 13

+ **Plancher du rez-de-chaussée** — ép.
- carrelage voir Mo + colle — 2,5
- chape technique — 7
- isolant thermique PIR voir PEB — 12
- chape de compression voir Ir-Fo — 4,5
- hourdis lisse voir Ir-Fo — 13

+ **Mur projeté** — ép.
- crépi — 2
- isolant thermique EPS voir PEB — 16
- blocs béton — 14
- plafonnage

+ **Mur existant** — ép.
- crépi — 2
- mur existant
- isolant thermique PIR voir PEB — 8
- plaque de plâtre — 1,5

+ **Mur cage d'escalier** — ép.
- plafonnage
- blocs béton — 14
- isolant acoustique acorub — 4
- blocs béton — 9
- plafonnage

+ **Mur cage d'escalier vers cave** — ép.
- plafonnage
- blocs béton — 14
- isolant acoustique acorub — 4
- blocs béton — 9
- isolant thermique PIR voir PEB — 8

+ **Mur de soubassement et enterré** — ép.
- pierre naturel — 3
- membrane d'étanchéité et protection mécanique (platon)
- isolant thermique XPS voir PEB — 14
- bitume
- blocs béton — 29
+ bande d'arase

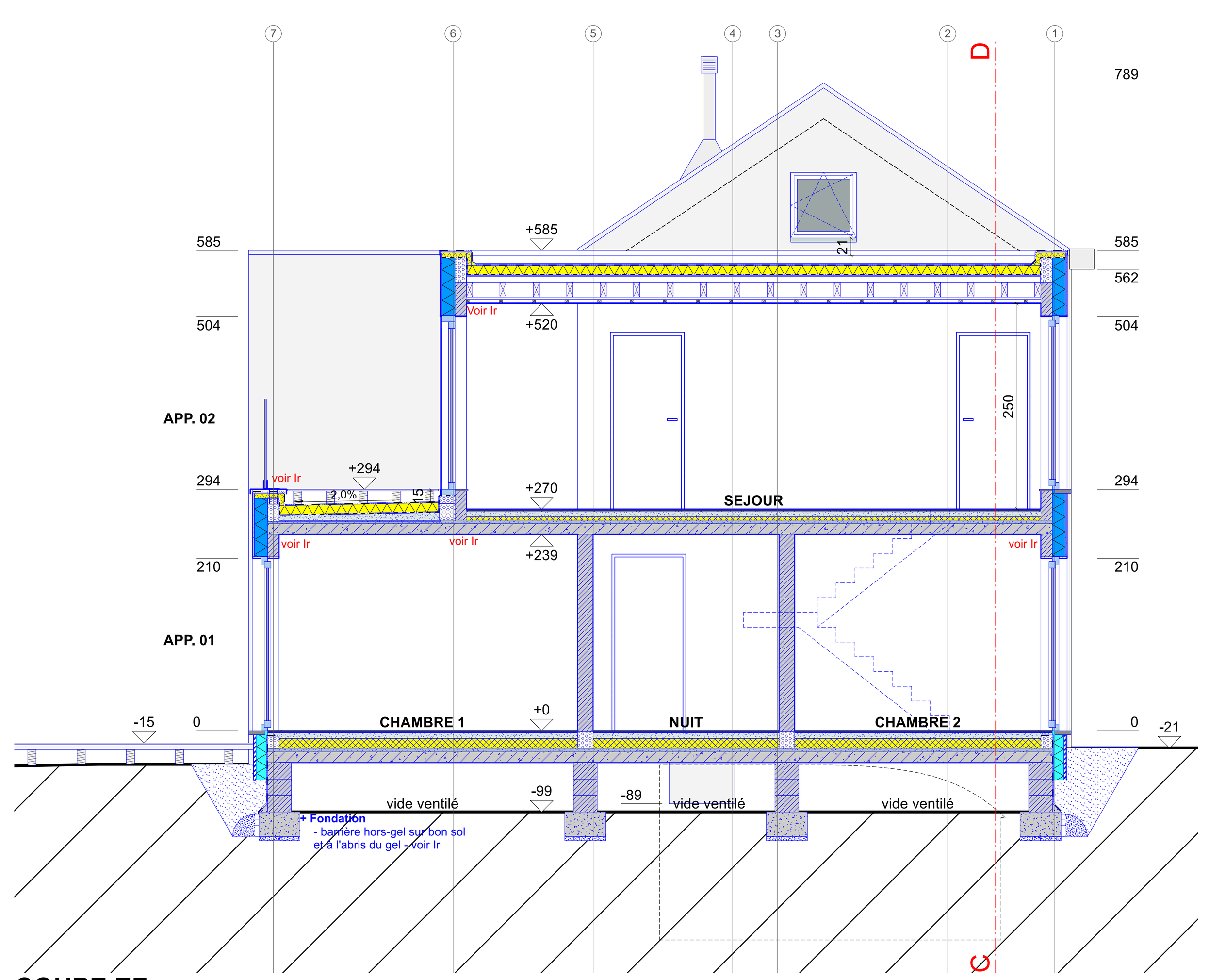

COUPE EF

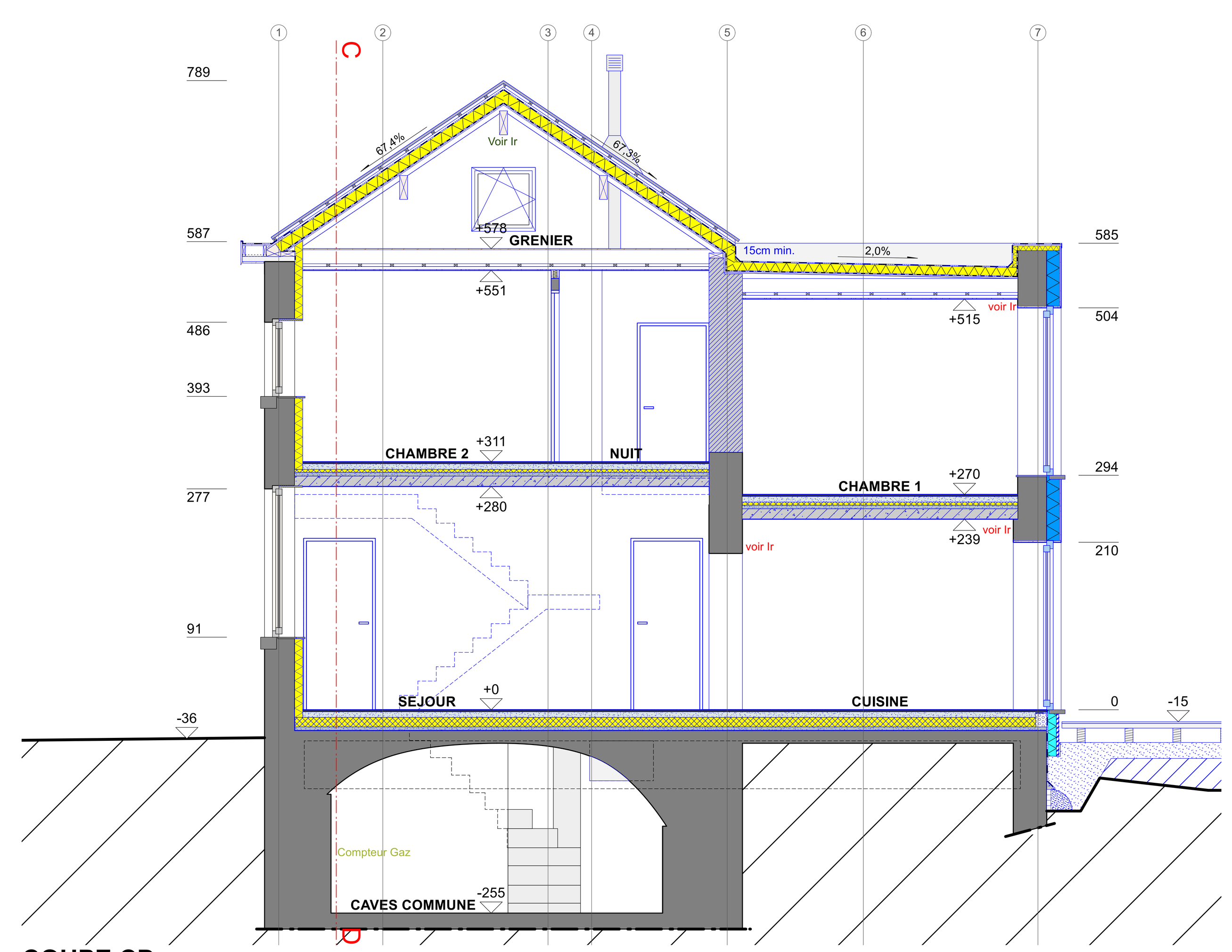

COUPE CD

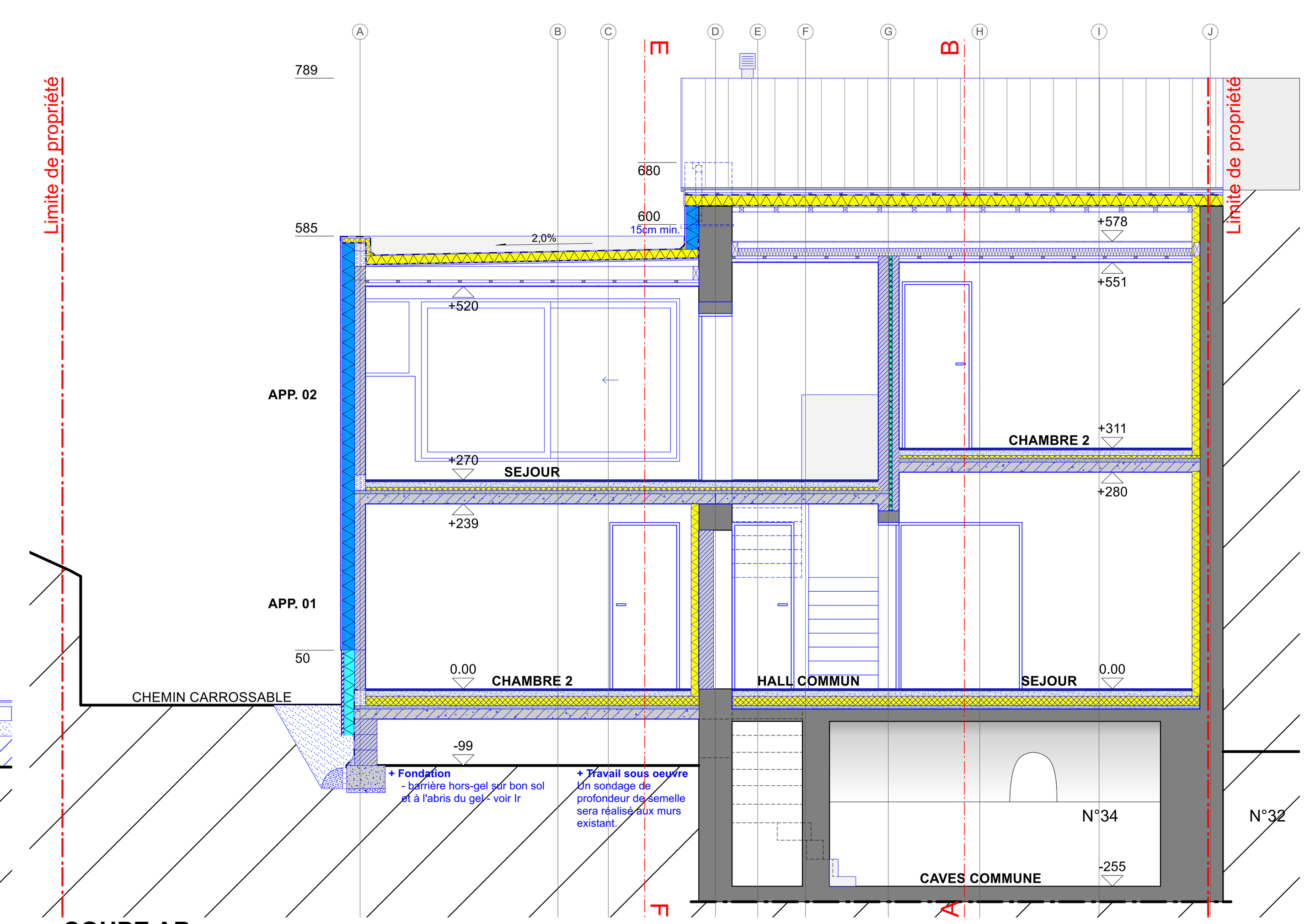

COUPE AB

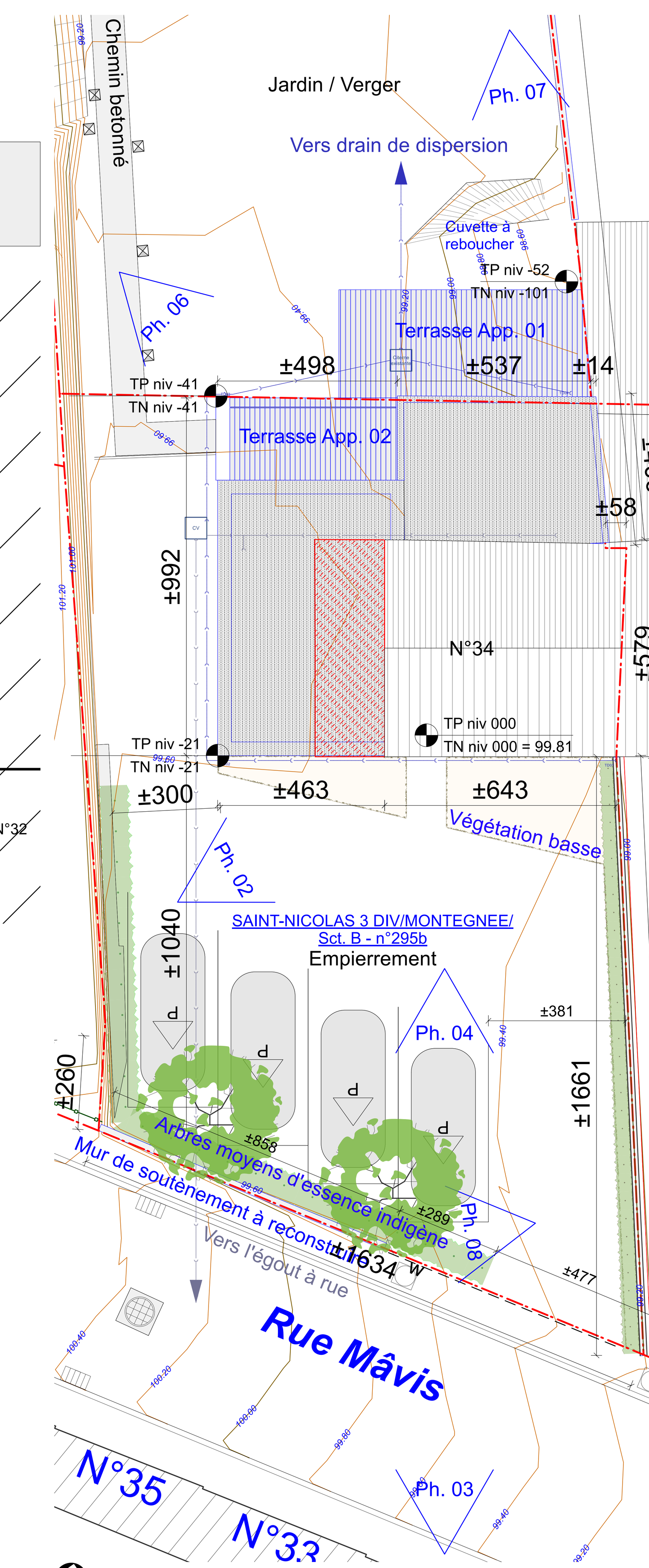

IMPLANTATION 100°

SITUATION CONTEXTUELLE ET URBANISTIQUE

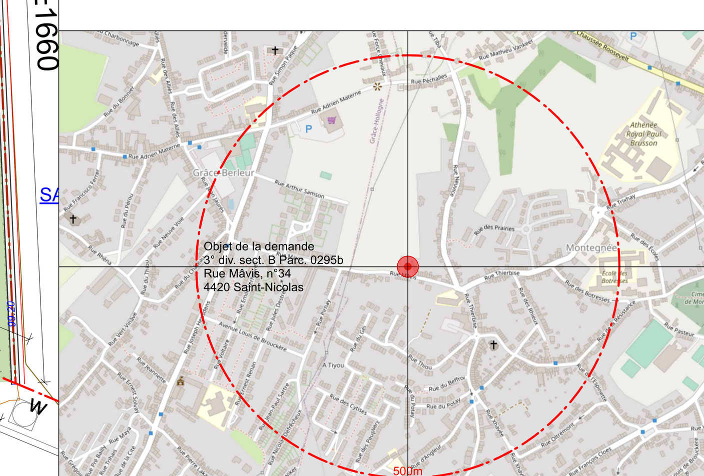

SITUATION

LEGENDE

- Existant à conserver
- Démolitions
- Maçonnerie
- Isolant PIR, voir Peb
- Isolant EPS, voir Peb
- Isolant LM, voir Peb
- Béton coulé sur place
- Béton préfabriqué

Mo- Maître de l'ouvrage
Ap- Auteur de projet
Ir- Ingénieur responsable
Ss- Coordinateur sécurité santé
Gé- Géomètre expert
Fo - Fournisseur

- Limite de propriété
- Eaux usées projeté
- Eaux de drainage projeté
- Eaux de pluie projeté
- Poutre, voir Ir
- Zones schémas de principe, voir Plan d' exécution (Pe)

ABREVIATIONS

Tn niv xxx — Niveau terrain naturel (Tn)
Tp niv xxx — Niveau terrain projeté (Tp)
2.34 — Niveau Elévation
+ 2.20 — Niveau Coupe
oam — Ouverture d'amenée mécanique
ot — Ouverture de transfert
oem — Ouverture d'évacuation mécanique

VMC double flux:
NBN D50-001 & NBN EN 308
Parement bois façade:
NIT 243 & NBN EN 350-2

Td- Tuyau de descente
Ga- Gaine technique
Do- Douche
Ba- Baignoire
La- Lavabo
Ml- Machine à laver
Sl- Sèche linge
Ev- Evier + égoutoir
Fr- Frigo
Fo- Four
Ta- Taques de cuisson
Ho- Hotte
Lv- Lave vaisselle
Vmc- Ventilation mécanique contrôlée
Vs- Ventilation secondaire
Pa- Parlophonie
So- Sonnettes
Photos — Ph. 01

MATERIAUX

1. Pierre de taille, peint en brun foncé
2. Crépi imitation brique, ton blanc cassé
3. Bloc béton, peint en blanc cassé
4. Ardoise, ton gris anthracite
5. Briques, peint en blanc cassé
6. Corniche PVC ton brun
7. Corniche PVC ton blanc
8. Gouttière zinc
9. Tuiles en terre cuite ton orange-brun
10. Tôle ondulé ton gris moyen
11. TD en PVC blanc gris
12. Chassis pvc, ton blanc
Vitrage transparent
Seuil en pierre de taille,
peint en brun foncé
13. Chassis bois, ton brun
Vitrage transparent
Tour de fenêtre en bois peint en brun
14. Pierre de taille, peint en gris moyen
15. Crépi blanc cassé à gris claire
16. Alurive ton naturel
17. Toiture plate EPDM
18. Ardoise, ton gris anthracite
19. Corniche bois, peint en gris moyen
20. TD en zinc, ton naturel
21. Chassis PVC, ton blanc
Vitrage transparent
Seuil en pierre de taille
(Garde-corps en verre)
22. Vitrage réfléchissant

Remarques constituant annexes aux plans.
Les plans restent la propriété de l'auteur de projet, toute reproduction ou modification doit être autorisée par celui-ci.
Les cotes sont données à titre informatif, l'entrepreneur est tenu de les contrôler sur chantier. L'entrepreneur est tenu de réaliser les essais de sol nécessaires et obligatoires.
Les profondeurs sont données à titre indicatif et doivent être à l'abri du gel.
IR = Bureau d'étude à charge de l'entreprise.
Les entrepreneurs ne peuvent se prévaloir des lacunes, erreurs ou omissions figurant aux plans ou aux métrés; toute erreur est communiquée sans délais à l'architecte.
Les travaux sont exécutés suivant les indications des plans, du cahier spécial des charges, du cahier général des charges de la FAB et du CSTC, les prescriptions des fabricants et selon les normes belges en vigueur. L'entrepreneur est seul responsable vis-à-vis du maître d'ouvrage pour tous les travaux confiés à des sous-traitants.
L'entrepreneur est tenu de tenir à jour le journal des travaux reprenant l'organisation du chantier, le stade journalier des travaux réalisés et notes de planification des travaux prévus.
Les entrepreneurs des divers corps de métier sont tenus de suivre l'avancement général du chantier afin de commencer leurs travaux respectifs en temps utile.
Tout entrepreneur est tenu de pourvoir aux normes de sécurité lors de l'exécution de ses travaux, en directive des règles de prévention ou avis du coordinateur sécurité ou décision de l'auteur de projet.
Un rapport de chantier sera préalablement signé par le MO, l'Entrepreneur et l'A.P. AVANT TOUTE exécution de béton de fondation. Dans le cas où la portance du sol serait considérée comme insuffisante par une des parties, il sera fait appel à un I.R. pour étude complémentaire.
Un rapport de chantier sera dressé par l'A.P. avant tout recouvrement du drain par l'empierrement et le géotextile
A défaut de container, tous les déchets de chantier - emballages divers, bouteilles, bois, carton, tubes, fils électriques, sacs de plâtre, matières plastiques, tuiles, etc - doivent être évacués au fur et à mesure des travaux par les différents corps de métier. Il ne sera toléré aucun déchet dans les fouilles du bâtiment. Les déchets laissés sur place sont évacués à la charge des entrepreneurs responsables sur base d'un rapport de responsabilité dressé par l'architecte.
Toutes les entreprises adjudicataires marquent leur accord sur les clauses de remarques reprises ci-dessus.

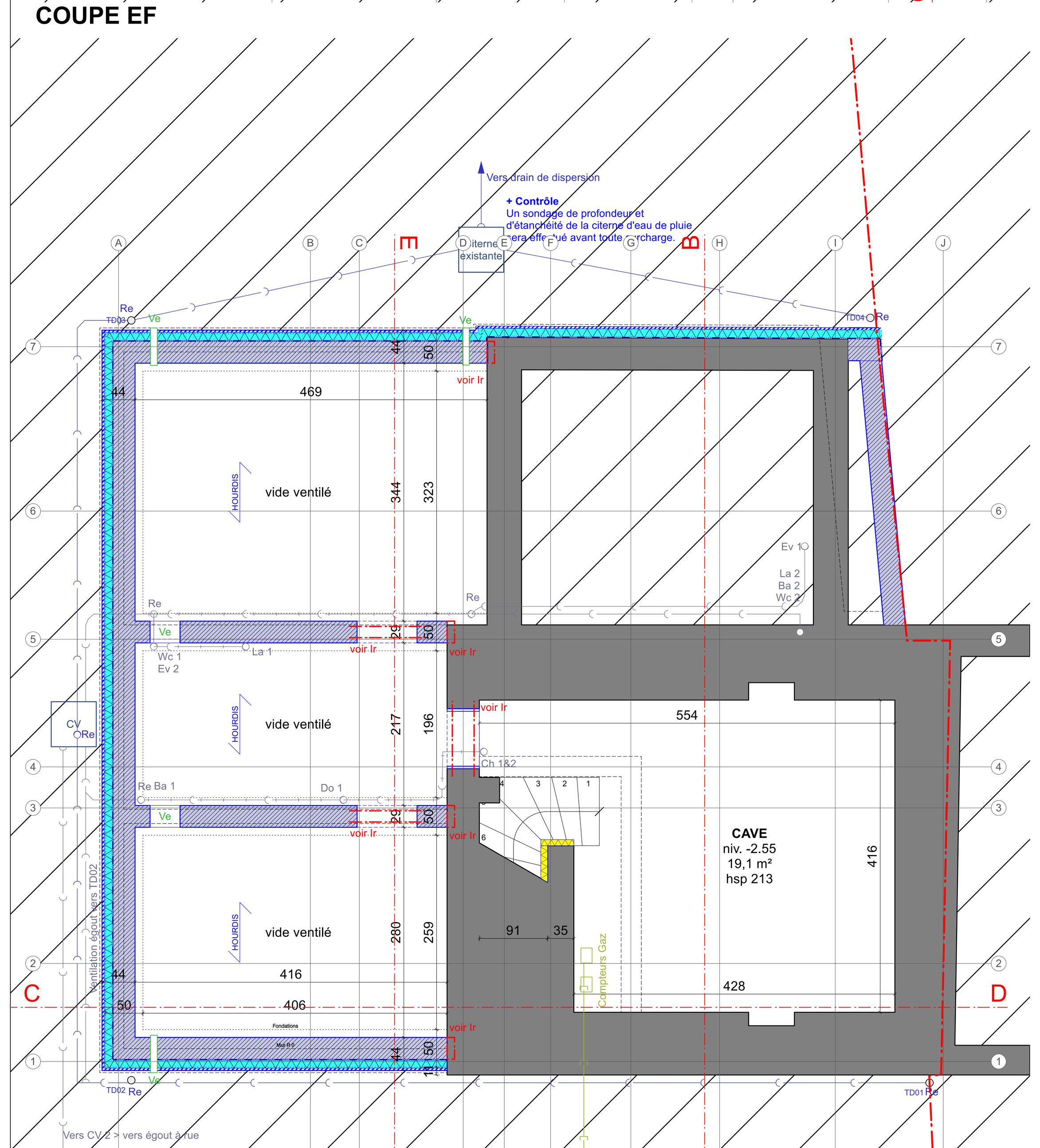

CAVE

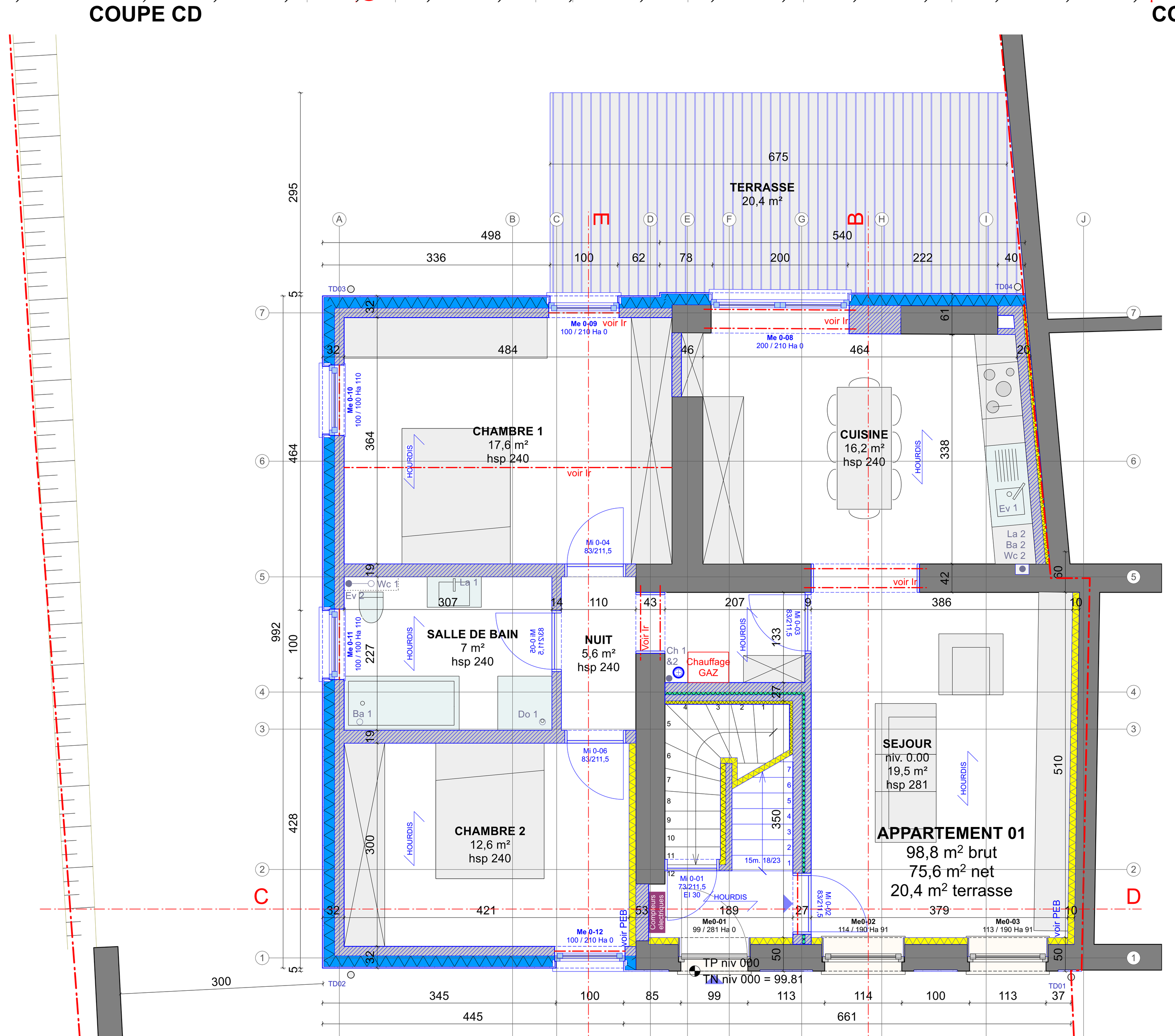

REZ-DE-CHAUSSEE

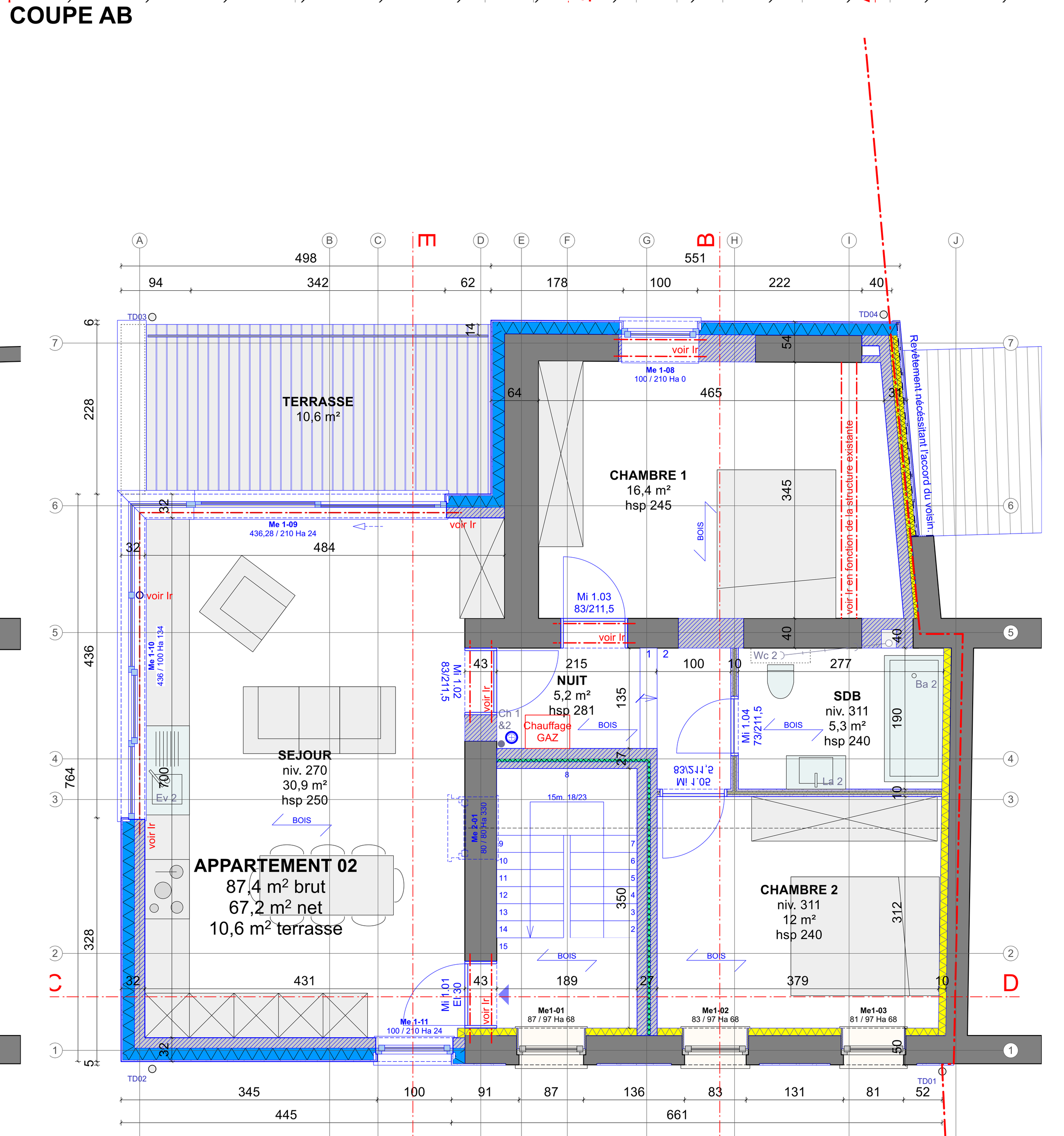

1° ETAGE

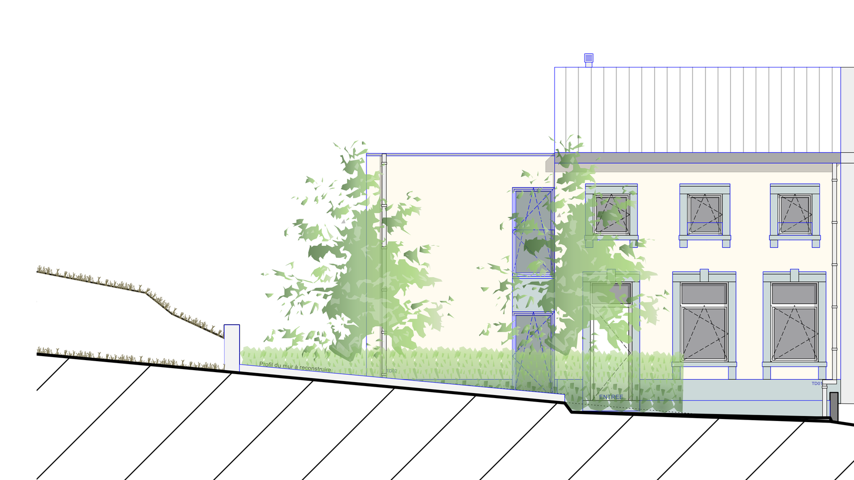

FACADE A RUE

ZIANE

Date :
14 Novembre 2023

Objet :
Permis d'urbanisme
Modification / Projet

Concerne :
Démolition maison
Reconstruction immeuble à appartements

Maître de l'ouvrage :
M. Asim SEZER

Contact :
+32 484 517 065
sezeramin@yahoo.fr

Domicile :
Rue Mâvis , n°34
B-4420 SAINT-NICOLAS

Chantier :
Rue Mâvis , n°34
B-4420 SAINT-NICOLAS

Cadastre :
Saint-Nicolas 3° Div.
Sect. B, Parc. 0295 b

Modifications :

2/2 A0+

A	14/09/23	Avant-Projet 1
B	25/09/23	Demande de permis d'urbanisme A
C	14/11/23	Demande de Pu B modifié

Ns réf :
614-SEZ-PuB
Province : LIEGE
Vs réf :

Commune :
LIEGE
Vs réf :

Dossier traité par :
Sc. François-Xavier ZIANE
Lionel GENAUX

bureau ZIANE
association interdisciplinaire d'architectes et de paysagistes

Rue de Rotterdam, 44
B - 4000 LIEGE
04.367.67.07- 0475.378.752
architectes@ziane.be